UNE VOLEUSE. — Nous avons signalé à différentes reprises les vols que commettaient les servantes dans les maisons bourgeoises où elles étaient employées. Une de ces demoiselles, Louise Louage, âgée de 21 ans, servante chez Mme E..., cafetière, rue de la Gare, à Lille, vient de se faire arrêter après avoir commis, au préjudice de sa patronne, un vol très important.

Louise, qui était entrée depuis quelques jours seulement chez Mme E..., a forcé un meuble contenant de l'argenterie; et, après avoir dérobé ce qu'il contenait, elle a fracturé un coffre-fort et en a enlevé une somme de 250 fr. qui y était enfermée. Non contente de ces deux exploits, elle força également une garde-robe et fit main basse sur tous les costumes, chemises, chapeaux, etc., appartenant à Mme E...

Louise Louage passera aux assises de Douai. Elle a été amenée dimanche au parquet, à la disposition de M. le procureur de la République.

UN HOMME BRULÉ. — Un terrible accident s'est produit samedi rue de Flandre, à Lille. M. B..., âgé de plus de 80 ans, légèrement indisposé, gardait la chambre. Une de ses demoiselles lui prodiguait des soins. Vers le soir, sa fille descendit pour quelques minutes; pendant ce temps M. B..., s'étant approché du feu, sa robe de chambre s'enflamma. Se trouvant sans doute impuissant à éteindre les flammes, il se précipita sur son lit dans l'espoir de les étouffer, mais il ne put y parvenir. La literie prit feu à son tour, et quand la fille de M. B... revint dans la chambre, elle trouva son malheureux père entouré de flammes.

Elle appela au secours. Un de ses frères se précipita dans la chambre et fut grièvement brûlé en secourant son père, qui succomba dans la nuit. Quand au commencement d'incendie, il fut promptement éteint.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 5 Février 1882

Sommes versées par 308 déposants, dont 54 nouveaux, fr. 49,590
76 demandes en remboursement. 21,323.07

Les opérations du mois de février sont suivies par MM. Achille Wibaux et Mulliez-Delattre directeurs.

COUR D'ASSISES DU NORD

PRÉSIDENCE DE M. LEFEBVRE DU PREY, conseiller à la cour de Douai.

Audience du 7 février

Ministère public : Me DELEGORGUE, avocat-général.

1re affaire. — **Vol qualifié.** — Un belge nommé Isidore Couture, âgé de 40 ans, demeurant à Fournies, a été pris en flagrant délit de vol, le 12 décembre 1881, dans la matinée, chez le sieur Bertaux. Il s'était introduit dans la maison en brisant une des fenêtres et avait dérobé une somme de 70 francs.

Couture a été aperçu et arrêté par des cultivateurs qui se trouvaient dans les champs voisins, au moment même où, venant de commettre ce vol, il sortait de la demeure de Bertaux.

Le nommé Couture est condamné à trois ans de prison.

2e affaire. — **Faux en écritures de commerce.** — La veuve Léocadie Masselot, se trouvait au mois de juillet dernier, dans une absolue impossibilité de faire face à ses échéances. Cette situation était imputable surtout à ses habitudes de dissipation et à son manque d'ordre. Au lieu de déposer son bilan, elle préféra, pour continuer ses affaires, commettre des faux, afin d'entretenir son crédit.

Elle tira des effets à 3 mois d'échéance, sur des personnes solvables, mais qui ne lui devaient absolument rien, et, afin que le banquier conçut moins des soupçons, elle lui remettait les traites revêtues de la fausse acceptation du tiré.

Elle parvint par ce moyen à se procurer 12,198 fr., produit de 25 traites escomptées. C'est à peu près à ce chiffre que se monte son passif. Quant à l'actif, il est insignifiant et le dividende que recevront les créanciers sera illusoire.

Cependant, outre le produit de ces faux, l'accusée a touché antérieurement à sa déclaration de faillite, une somme de 16,000 fr. environ, dont elle ne peut justifier l'emploi.

Mme Masselot avoue tous les faux qui lui sont reprochés et reconnaît que les personnes dont elle a imité la signature, ne lui devaient absolument rien.

La veuve Masselot est condamnée à quatre ans de prison.

3e affaire. — **Attentats à la pudeur.** — Gabriel Rehibaut recevait l'hospitalité d'une famille de Sous-le Bois.

Cet ignoble personnage n'a rien trouvé de mieux pour prouver sa reconnaissance que de commettre des attentats sur les enfants de la maison.

Le sieur Rehibaut est condamné à dix-huit mois de prison.

Willems. — Le mardi 31 janvier dernier, vers 3 heures de l'après-midi, il a été trouvé sur le territoire de Willems et non loin de la station de Baisieux, un petit ballot de marchandises neuves. Cette trouvaille a été faite par un malheureux ouvrier, qui, depuis cette époque, s'est efforcé en vain de retrouver le propriétaire. La valeur paraît être de 100 à 150 fr. Ces objets doivent appartenir à un marchand-colporteur ou peuvent être le produit d'un vol abandonné la par son auteur.

Bailleul. — La Commission de la Société philanthropique de Bailleul, a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la fête du 21 février prochain et pour ce jour-là exceptionnellement, un train supplémentaire, comprenant toutes les classes, partira de Bailleul à 9 heures 30 minutes du soir pour Lille et s'arrêtera à toutes les gares intermédiaires.

Départ	Bailleul	9.30
Arrivée	Steenwerck	9.37
»	Armentières	9.48
»	Pérenchies	10.01
»	La Madeleine	10.14
»	Lille	10.28

Anzin. — M. Guyot, François-Jules, commissaire de police à Anzin (Nord), est nommé commissaire de police à Bailleul en remplacement de M. Guillemenot, suspendu de ses fonctions.

Douai. — Un vol considérable vient d'être commis à Waziers, commune située aux portes de Douai.

L'importance de cette soustraction qui a été commise au préjudice des époux Cattiaux, dépasserait 20,000 fr.

Cambrai. — Le dimanche 12 février, fête de saint Vaast, Mgr Duquesnay, archevêque de Cambrai, officiera pontificalement à la grand messe et aux vêpres, à la cathédrale.

Mgr Dennel, évêque de Beauvais, prononcera le panégyrique de saint Vaast.

Mgr de Lydda assistera à la cérémonie.

Maubeuge. — Mardi, Mme Lhost, arrivait à Maubeuge pour assister au mariage de son fils, garçon brasseur, qui devait avoir lieu le lendemain. Elle se coucha, la nuit venue, avec sa future belle-fille, et, celle-ci, vers le matin, la trouva morte.

Mme Lhost était âgée de 54 ans.

Arras. — Par décision épiscopale M. l'abbé Graux, vicaire général est nommé Supérieur du grand-séminaire, en remplacement de M. Fortenart.

M. l'abbé Graux conserve le titre et les fonctions de vicaire général titulaire.

Dunkerque. — A partir du 1er mars prochain un service régulier direct, sera organisé de Dunkerque sur Hambourg et *vice-versâ* par steamers français.

Les armateurs comptent commencer par un départ tous les quinze jours et augmenter ces départs suivant les besoins du commerce.

Ce service est organisé en vue de faciliter les transactions commerciales avec toute l'Allemagne, le Danemarck et même la Suède et la Norwège sans être obligé de passer par Hull ou Rotterdam, ainsi que cela se pratiquait jusqu'à présent.

Par conséquent, diminution dans le prix du fret et rapidité dans le transport, en évitant les frais, onéreux parfois et presque toujours préjudiciables à la marchandise, de transbordements en Angleterre ou en Hollande.

Beaucoup de produits manufacturés de nos départements du Nord, de l'Est et du centre même de la France, sont expédiés à Hambourg à destination de l'Amérique du Sud, des Antilles et de l'Australie par la voie d'Anvers.

Le service régulier par Dunkerque permettra aux industriels, par suite du taux modéré des frets, de réaliser des économies sérieuses de transports et leur facilitera les affaires avec les pays cités plus haut.

Et comme ils contribueront en même temps au développement de notre marine marchande française, il n'est pas douteux qu'ils accueilleront avec faveur l'établissement de la ligne Dunkerque-Hambourg et lui remettront toutes leurs expéditions.

Le premier départ de Dunkerque aura lieu le 1er mars par le vapeur *Saint-Jean*, 2,440 tonneaux, capitaine Masson.

Calais. — Lord Fife, avec une suite de sept personnes, composant l'ambassade chargée de remettre les insignes de la Jarretière au roi de Saxe, est débarqué hier, venant de Douvres, sur le paquebot *France*. Il est reparti pour Bruxelles.

Boulogne. — L'aéronaute Jovis, qui fit l'année dernière à Nice, la dramatique ascension du *Gabriel*, étudie tout spécialement depuis quelque temps, au nouvel observatoire de Montmartre, la question laborieuse de la direction des ballons.

Il prépare en outre une importante expédition aérienne qui marquera, si elle réussit, dans le monde aérostatique. Il fait construire un énorme ballon semblable au *Géant* de Nadar, qui s'appellera *le Sémaphore* et avec lequel il doit tenter de traverser la Manche le mois prochain, en compagnie de M. Fonvielle. Si ce projet est mis à exécution, Boulogne, sera, nous assure-t-on leur point de départ.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 5 FÉVRIER. — Léonie Mousson, rue des 7 Ponts, fort Masure, 36. — Esther Briet, rue des Fondeurs, 8. — Marie Bourgois, rue du Moulin, 118. — Elise Schack, rue de la Longue-Chemise, 10. — Henri Vanneste, rue de France, cour Chevalier. — Bernard Loené, rue Archimède, cour Losfeld. — Nelly Lecourt, rue de Luxembourg, 2. — Juliette Bocquet, rue de Maubeuge, maisons Loridant. — Théophile Leclercq, rue de l'Epeule, 30, cour Lampe. — Cyrille Palauchier, au bas Hutin, 3, maisons Desmazières. — Henri Deroubaix, rue Marquisat, 13.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 5 FÉVRIER. — Valentine Bardyn, 1 an, boulevard de Paris, maisons Selosse, 11, au Kuchen. — Pierre Vandamme, 3 mois, rue de la Barbe d'or, cour Boucher, 2. — Caroline Decocq, 79 ans, ménagère, rue de la Tuilerie, cour Bellaire, 2. — Jean Laes, 87 ans, tisserand, rue de Lannoy, 2, cour Borgie. — Jeanne Meurisse, 19 ans, couturière, rue du Coq-Français, 82. — Henri Croain, 64 ans, domestique, rue des Anges, cour Dhondt. — Clémence Cornille, ménagère, Hôtel-Dieu.

MARIAGE DU 6. — Victor Lebrun, 27 ans, tulliste, et Palmyre Moreau, 23 ans, couturière.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 5 FÉVRIER. — Auguste Destombes, 42 ans, domestique, et Virginie Didier, 35 ans, ouvrière en tulle. — Isidore Debruyne, 37 ans, tisserand, et Renilde Verloye, 31 ans, soigneuse. — Henri Bondame, 27 ans, maçon, et Maria Lesage, 25 ans, servante. — Louis Eloy, 23 ans, monteur en fer, et Sophie Hinet, 19 ans, cabaretière. — Victor Sandevoir, 21 ans, cordonnier, et Elise Leclercq, 21 ans, couturière. — Joseph Vandercruyssen, 28 ans, tailleur d'habits, et Sophie Delplanque, 25 ans sans profession. — Théodore Debouvre, 22 ans, marchand de vins, et Adèle Depres, 22 ans, sans profession. — Leopold Callenaere, 23 ans, laveur, et Rosalie Mestdagh, 18 ans, rattacheuse. — Eugène Mallart, 25 ans, tisserand, et Joanna Wyns, 26 ans, tisserande. — Charles Hendrincx, 21 ans, teinturier, et Marie Vanderheggen, 21 ans, rattacheuse. — Adolphe Watteau, 28 ans, tisserand, et Suzanne Delcroix, 23 ans, soigneuse. — Edmond Pilnert, 24 ans, plafonneur, et Ernestine Blomme, 19 ans, soigneuse. — Adolphe Niffels, 28 ans, menuisier, et Marie Dotselaere, 19 ans, chamareuse. — Henri Chombart, 29 ans, rattacheur, et Philomène Hameau, 25 ans, bobineuse. — Eugène Bruez, 29 ans, employé, et Elisabeth Meesens, 21 ans, piqurière. — Henri Castel, 24 ans, teinturier, et Hermance Lecomte, 22 ans, ménagère. — Théophile Delbec, 24 ans, rattacheur, et Palmyre Couque, 21 ans, soigneuse. — Auguste Torcq, 21 ans, tisserand, et Stéphanie Desbarbieux, 22 ans, piqurière. — Gustave Pondeville, 27 ans, tisserand, et Marie Vermeille, 23 ans, soigneuse. — Jules Duquennoy, 40 ans, tisserand et Victorine Delporte, 35 ans, tisserande. — Jean Cagny, 33 ans, domestique, et Philomène Calonne, 33 ans, bobineuse. — Henri André, 44 ans, mécanicien, et Sidonie Petrieux, 47 ans, ménagère. — Auguste Honvault, 25 ans, mécanicien, et Amélie Martinot, 22 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille FLORIN-BOULOGNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu lettre de faire part du décès de MARIE-ADELAÏDE-JOSEPHE FLORIN, décédée à Roubaix, le 6 février 1882, à l'âge de 1 an 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au SALUT D'ANGE SOLENNEL, qui aura lieu le mercredi 8 février, à 3 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grand'Rue, 154.

Monsieur Louis WILLE-RATTEL, Monsieur PAUL WILLE, vous prient d'assister à l'OBIT SOLENNEL DU MOIS qui sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 9 février 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de LOUISE-MARIE-JOSEPH WILLE, leur fille et sœur, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1882. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 9 février 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-CHARLES-JOSEPH DUHAMEL, époux de Dame CÉLESTE DUCATEL, décédé à Roubaix, le 2 février 1881, dans sa 51e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale, du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 8 février 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de HENRIETTE FOVEAU, épouse de Monsieur LOUIS DHONDT, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1881, dans sa 51e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 8 février 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS GABRIEL-JOSEPH SCRÉPEL, époux de Dame HÉLÈNE HOUZEAU, décédé à Roubaix, le 2 février 1881, dans sa 30e année. Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 8 février 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur EMILE DELPLANQUE, époux de Dame LOUISE QUINT, décédé à Roubaix, le 6 février 1881, à l'âge de 37 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

Bruxelles. — Les journaux belges continuent à faire grand bruit autour de la mystérieuse affaire Bernays. Le *Journal de Bruxelles* dans son numéro d'aujourd'hui, donne un fac-simile de l'écriture Vaughan. Ce fac-simile est une lettre adressée par Vaughan à M. Guyot, le 4 janvier dernier.

Charleroi. — Un pénible événement s'est passé avant-hier soir, à onze heures, à quelques distance de Charleroi.

M. Jules Paulet, machiniste du chemin de fer de l'Etat, venait de quitter sa besogne et retournait chez lui en suivant la ligne. Près des magasins de la porte de Marcinette, comme il s'était arrêté pour parler à quelques amis, il aperçut un train qui s'avançait conduit par un machiniste de ses amis. En traversant quelques voies pour aller lui dire quelques mots, il fut tout à coup renversé par un wagon qu'une machine de manœuvre venait de lancer avec une grande force.

Le malheureux tomba sous une roue qui cessa de tourner, enrayée qu'elle était par ses jambes comme par une sorte de pautin ; il fut traîné de cette affreuse manière sur une longueur de près de cinquante mètres. Quant on le releva, le malheureux n'avait plus qu'une jambe atrocement mutilée, l'autre était restée sur la voie.

Malgré ses souffrances, il a survécu jusqu'à deux heures du matin.

FAITS DIVERS

— M. le docteur Chervin, qui donne chaque année avec tant de succès des cours de diction pour les bègues, vient d'être couronné par l'Institut de France.

— Le cas que nous citions hier, dit le *Figaro*, d'une succession comprenant un assez gros lot d'actions de l'*Union générale*, que les formalités de notre législation judiciaire ont empêché de vendre lorsqu'elles valaient 3,000 francs, n'est pas un exemple inventé, c'est un fait vrai, dont la première victime est la fille d'un de nos éminents confrères, mort récemment.

Un procès pendant a été l'unique cause de l'opposition faite à la vente de ces actions, procès qui n'est pas encore jugé, mais au cours duquel la débâcle de la Bourse est arrivée, réduisant ainsi à zéro la fortune que les héritiers se disputaient.

— ARGENTAN. — Au moment où le train 311 entrait en gare à Argentan, le conducteur, qui descendait avant l'arrêt du train, a eu le pied broyé.

Son état est désespéré.

— Le monde musical vient de faire une perte bien cruelle dans la personne de Prosper Seligmann, mort subitement avant-hier, dimanche, à Monte-Carlo.

Né à Paris, le 28 juillet 1817, Prosper Seligmann fit ses études musicales au Conservatoire, et obtint le premier prix de violoncelle en 1836. Elève d'Halévy pour la composition, il laisse un grand nombre de productions distinguées, mais c'est surtout comme exécutant qu'il avait conquis une place de premier ordre parmi les artistes contemporains.

— La forêt de Reims renferme des cerfs et des sangliers en si grande quantité que de nombreuses chasse à courre vont être organisées pour le commencement du mois prochain.

Beaucoup de sportmen se sont donné rendez-vous à Reims où plusieurs équipages de chasse sont déjà arrivés. C'est l'équipage du comte de Briailles qui donnera le premier.

— Lundi prochain, 13 février, un service sera célébré à midi et demi en l'église de Colombes pour le repos de l'âme du duc de Berry, assassiné il y a soixante-deux ans à pareille date par le sellier Louvel.

— Le Sultan a conféré le grand cordon de l'Osmanié au comte de Moltke et à plusieurs généraux de l'armée allemande.

— La Chine vient de commander aux fabriques d'Armes d'Autriche et de Belgique des fusils système Mauser.

Les seules fabriques de Vienne ont reçu une commande de dix mille fusils.

Quant aux bâtiments de guerre, le Céleste-Empire en possède un petit nombre, mais il en attend de plus grands et de plus puissants, qui sont actuellement sur les chantiers anglais et français.

En outre, la Chine possède, à Fou-Tscheou, un arsenal complet et parfaitement en état de construire, d'armer et de réparer des navires cuirassés.

Tout le monde ira voir le brillant étalage d'ouverture de la *Grande Maison de Parapluies*, rue Esquermoise, 52 (bis), ouverture fixée irrevocablement au *Mercredi 8 Février*. 10 0/0 de la recette brute du premier jour de vente seront attribués aux pauvres de Roubaix, Tourcoing et Lille.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Le Congrès betteravier

Paris, 6 février, 11 h. 20, soir.

Le Congrès betteravier, organisé par la Société nationale d'encouragement de l'agriculture, s'est réuni aujourd'hui à l'Hôtel Continental.

Cent trente délégués, représentant soixante comices ou sociétés d'agriculture, étaient présents à la réunion.

Plusieurs sénateurs et députés y assistaient.

M. Gaze, député, vice-président de la Société, présidait en remplacement de M. Foucher-Careil, indisposé.

M. Cuze a lu une lettre de M. de Mahy, ministre de l'agriculture, qui félicitait la société, du but qu'elle poursuit.

M. le président a prononcé une allocution et a défini le but du Congrès. Il a rappelé que ce Congrès a été décidé à la suite d'un concours betteravier du Nord.

La société s'est donnée pour mission de vulgariser la betterave; cette mission est celle qui satisfait à la fois les intérêts du producteur et ceux du fabricant, c'est-à-dire celle qui joint la richesse du sucre à la pureté du jus et au rendement du poids.

Sur la question de l'espacement des plants, le Congrès estime qu'il convient, pour obtenir un bon produit, de rapprocher autant que possible les plants, en augmentant les écartements des lignes plutôt que des betteraves, et en laissant dix plants par mètre carré.

Sur la question du choix de la graine, il émet l'avis qu'il est nécessaire de faire usage des racines analysées, après la culture dans les conditions normales, et non amenées par une culture exceptionnelle à présenter un caractère de richesse de forme non inhérente à la race.

Enfin voici l'opinion du Congrès sur l'importante question des engrais.

Le premier devoir de l'agriculture, c'est de se rendre compte de la composition de son sol et des éléments qui font défaut, pour déterminer la nature et la proportion des engrais complémentaires qu'il doit lui fournir.

Demain, le Congrès tiendra une deuxième séance.

L'Union générale

On lit dans le *Français* :

« Les ennemis acharnés qui contiduent à faire rage contre l'*Union générale* voudraient, à ce qu'il semble: établir que cette société n'est rien moins qu'une institution de l'Eglise catholique. C'est passer la limite des plaisanteries permises. Plus que personne nous avons de tout temps blâmé ceux qui mêlaient les intérêts de l'Eglise à ceux d'une affaire. Nous trouvons scandaleux qu'on prenne la religion pour enseigne d'une entreprise financière, industrielle. Nous ne souffrons même pas qu'on l'inféode à un parti politique. Mais ceux qui publient certains prospectus déjà anciens, de l'*Union générale*, oublient que ces prospectus ont été publiés par une société en commandite au capital de 3 ou 4 millions et assez différente de celle qui vient de s'écrouler, quoiqu'elle en ait été l'origine.

Puisqu'on parle tant de justice et de probité, les écrivains auxquels nous faisons allusion devraient en montrer un peu plus et ne pas confondre ce qui doit être distingué, ils laissent trop voir le motif de leur acharnement. Vouloir mettre le catholicisme en faillite parce que l'*Union générale* a suspendu ses payements, c'est un artifice d'un goût douteux. Ceux qui l'emploient confessent qu'ils sont moins animés contre les spéculations que contre les sentiments politiques et religieux des spéculateurs. Nous voulons croire que, dans la pensée du gouvernement et du parquet, le procès fait au président et au directeur de l'*Union générale* n'est pas un procès politique. Il en est un pour les journaux du parti républicain, et c'est encore trop.

Paris, 7 février.

On lit dans le *Figaro* :

« MM. Bontoux et Féder ont été extraits, hier, de la Conciergerie, à une heure et demie de l'après-midi, pour être conduits aux bureaux de l'*Union générale*.

» M. Bontoux a fait le trajet dans une voiture de place. M. Féder est venu à pied ; tous deux étaient accompagnés de deux agents de la sûreté.

» La vérification des écritures par le syndic de la faillite, et l'interrogatoire des prévenus, par le procureur de la République, assisté de M. Feray, juge d'instruction, se sont prolongés jusqu'à cinq heures du soir.

» Ainsi que nous l'annoncions il y a quelques jours déjà, il est absolument certain que le liquidateur fera très prochainement l'appel des trois quarts du capital non versé sur les actions de l'*Union générale*.

Une interpellation sur les affaires d'Egypte

Paris, 6 février, 11 h. 20s.

MM. Ribot et Delafosse ont prévenu M. de Freycinet qu'ils ont l'intention d'adresser une interpellation au gouvernement sur les affaires égyptiennes. M. de Freycinet les a priés, vu les négociations engagées, de différer leur interpellation de quinze jours.

L'Union républicaine

Paris, 6 février, 2 h. 35.

L'Union républicaine compte à cette heure 115 membres. Elle est convoquée pour mercredi à quatre heures, à l'effet de procéder à sa constitution définitive.

2 h. 45.

On peut évaluer à 200 le nombre des députés qui se proposent de se faire inscrire à cette réunion parlementaire, exclusivement gambettiste.

La démission de M. de Chaudordy

Le *Courrier Télégraphique* publie la dépêche suivante :

« Saint-Pétersbourg, 6 février

» On apprend de source officielle que le comte de Chaudordy a remis ce matin à M. de Freycinet sa démission des fonctions d'ambassadeur de la République française auprès de notre cour, qu'il avait acceptées de M. Gambetta.

» Cette démission n'implique aucun dissentiment sur la politique éminemment pacifique du nouveau cabinet français.

Le général de Miribel

On nous assure dit le *Gaulois* que M. le général de Miribel continuera ses fonctions auprès de M. le ministre de la guerre.

Toutefois si le général de Miribel était promu au commandement en chef d'un corps d'armée ainsi que le bruit en a couru, c'est le général Feron qui lui succédait et non le général Boussenard.

Une allocution de M. Humbert

Paris, 6 février.

Ce matin M. Humbert, garde des sceaux, assisté de M. Varambon, sous-secrétaire d'Etat à la justice, a reçu les députations de la cour de cassation, de la cour d'appel et du tribunal de première instance.

S'adressant aux membres du tribunal, le ministre dit qu'il n'ignorait pas combien était lourde, dans les circonstances actuelles, la tâche qui lui était imposée. Il a fait un grand éloge du président du tribunal, « l'éminent » M. Aubépin. Faisant allusion aux projets de « réforme » actuellement en préparation au ministère, il a dit que, loin de penser à réduire le nombre des magistrats qui siègent au tribunal de la Seine, il était plutôt disposé à l'augmenter.

En terminant, M. Humbert a promis que désormais on tiendrait compte, dans la mesure du possible, pour l'avancement des droits acquis et de l'ancienneté des services. Ces paroles ont produit une certaine impression et étaient fort commentées. On les considérait généralement comme un désaveu et une condamnation des procédés employés par M. Cazot et on se demandait si le ministre actuel de la justice saurait ou pourrait dans la suite tenir ces belles promesses.

L'instruction primaire

Paris, 6 février.

La commission relative au projet de loi sur l'instruction primaire obligatoire complétée par la nomination de M. Demôle en remplacement de M. Halgan décédé, se réunira à la fin de la semaine ou au plus tard au commencement de la semaine prochaine.

Elle proposera au Sénat l'adoption du projet tel qu'il a été voté par la Chambre des députés et par conséquent le rejet des amendements Lucien Brun et Jules Simon.

Les percepteurs

Paris, 6 février.

M. Lelièvre, ancien sous-secrétaire d'Etat aux finances, va déposer une proposition de loi tendant à créer une hiérarchie dans le service des perceptions et à restreindre les catégories d'agents parmi lesquels on pourra désormais choisir les percepteurs et les receveurs particuliers.

Le service des perceptions deviendrait une administration fermée et formant une cinquième régie.

On se souvient que M. Marcel Barthe avait déposé, dans la précédente législature, une proposition tendant à fusionner le service des perceptions et celui de l'assiette de l'impôt.

Ce projet, qui avait été voté en première délibération, a été repris par M. Lelièvre, qui en a fait la base de sa proposition.

La démolition de la Chapelle expiatoire

Paris, 6 février.

On a distribué aux députés la proposition de M. Jules Roche, tendant à la démolition de la chapelle expiatoire.

Cette proposition contient un article unique ainsi conçu :

« La Chapelle expiatoire sera démolie dans les six mois de la promulgation de la présente loi. »

Accueil fait à Marseille à M. Gambetta

Paris, 6 février.

Le voyage que M. Gambetta vient d'entreprendre dans le Midi ne ressemble en rien, paraît il, au voyage triomphal de Cahors ; il suffit pour s'en convaincre, de lire dans le *Petit Provençal* le récit de la réception que les Marseillais ont faite à leur ancien député :

« Au cours Saint-Louis, au bas des allées de Meilhan, des groupes fort nombreux stationnaient, et M. Gambetta a été accueilli par les cris les plus divers : des sifflets se sont même fait entendre mêlés à des cris assez nourris de : *A bas le dictateur ! A bas Gambetta !*

M. Gambetta au ministère

Paris, 6 février.

Quoique le séjour de M. Gambetta au ministère des affaires étrangères ait peu duré, il a, dit-on, assez duré pour y augmenter la désorganisation.

M. de Freycinet aurait décidé que toutes les dépêches arriveraient à son cabinet, au lieu d'être dispersées, et qu'elles seraient renvoyées aux directions compétentes, après avoir passé par le cabinet du ministre.

Affaires de Tunisie

On lit dans le *Temps* :

« Tunis, 6 février.

» Le général Logerot est venu de Sousse à Tunis, où il n'était plus rentré depuis son départ pour Kairouan.

» Au commencement d'octobre, le général Japy a été faire une tournée à Tebourba, où sont caserné 1,500 hommes, dans une ancienne fabrique de draps du gouvernement.

» Le général en chef Forgemol habitera la Goulette. Il a fait demander qu'on lui retienne des appartements.

» On assure que nous aurons sous peu des régiments complets en garnison au lieu de bataillons détachés. Le 4e régiment de zouaves ne tarderait pas à venir.

» L'aviso-transport la *Saône* est parti pour Toulon, emportant divers prisonniers Zlas, de la tribu qui a joué un grand rôle dans l'insurrection. Parmi ses prisonniers, quelques-uns sont destinés à la Nouvelle Calédonie.

» L'hôpital installé dans l'ancien palais de Khéredine a été complètement évacué, ainsi que les baraquements construits autour. Tout le monde y tombait malade. On le désinfecte à fond, afin de le rendre habitable, car sa situation est des meilleures pour un hôpital. En attendant, on a construit de grands baraquements sur le bord de la mer, au Kram, entre Saint-Louis de Carthage et la Goulette.

» La *Reine-Blanche*, corvette française, et le *Castelfidardo*, corvette italienne, ont pris la mer pour une destination inconnue.

» Les nouvelles que je reçois de divers points de la Régence s'accordent pour signaler partout une tranquillité parfaite et le bon état de nos troupes.

» L'enquête sur les massacres d'Oued-Zargua est terminée. On est parvenu à prendre tous les coupables.

» On attend avec impatience les réformes annoncées. Le moment est venu pour les finances comme pour l'administration. Tout souffre. Les intérêts des créanciers français ne sont défendus par personne. Si les choses doivent durer dans l'état, pourquoi ne pas nommer un contrôleur de la dette, puisque l'agent chargé de ces fonctions est décédé depuis huit mois.»

Le « Times » et la question égyptienne

Londres, 6 février, 10 h. matin.

Malgré les démentis formels de la presse anglaise, le correspondant parisien du *Times* maintient l'exactitude des renseignements qu'il a donnés sur la dernière entrevue de M. Gambetta et de M. de Freycinet; il ajoute qu'il tient d'un personnage de l'entourage immédiat de M. Gambetta. Ce dernier aurait déclaré qu'il avait proposé à l'Angleterre d'intervenir en Egypte d'une manière effective si le pays menaçait de tomber dans l'anarchie, et que sa proposition avait été immédiatement acceptée par l'Angleterre. De plus, les troupes françaises devant servir au cas d'une intervention, avaient déjà été choisies et placées dans certaines garnisons du Midi, pour être prêtes au premier signal.

Le *Times* considère, d'autre part, que la lettre de Londres communiquée hier par l'*Agence Havas* aux journaux français, exprime les vues du nouveau ministre des affaires étrangères et indique de la part du cabinet actuel l'intention de revenir sur les déclarations contenues dans la note anglo-française.

Le *Times* espère que le cabinet anglais fera connaître à son tour nettement ses vues sur la question égyptienne, dans le discours du trône.

Le pèlerinage espagnol à Rome

Rome, 6 février, 10 h. matin.

L'*Osservatore romano* publie une note officieuse du Vatican qui encourage le pèlerinage espagnol et qui exprime l'espoir que les évêques organisateurs naturels de cette manifestation de l'Espagne catholique, viendront à Rome en très grand nombre.

Le scrutin de liste en Italie

Rome, 6 février.

La Chambre commence aujourd'hui la discussion des articles du projet de loi relatif au scrutin de liste.

Les troubles en Autriche

Ancône, 6 février.

D'après des avis de l'Hetzégovine, les insurgés auraient capturé et brûlé Cogniza, importante position stratégique entre Mostar et Serajevo.

Les avis de source slave assurent que beaucoup de militaires autrichiens désertent.

Vienne, 6 février.

D'après des avis officiels de Séraïévo, en date du 5, les insurgés se sont concentrés, le 1er février, dans le voisinage de Trientiste et de Bastacif où ils ont traversé la Drinalis. Ils ont reçu, le 2, des renforts considérables.

Les troupes ont occupé, le 2, Susiéna sans livrer de combat.

Le 3, les troupes qui se sont avancées du côté de Karaula, Humic, Bastacif et Brod, ont repoussé, après une lutte très-vive, des bandes considérables d'insurgés.

Le 4, dans l'après-midi, les attaques dirigées par les insurgés contre Susiéna, Humic et Brod ont été énergiquement repoussées.

Les troupes n'ont eu que 4 morts et 17 blessés. Les pertes des insurgés sont beaucoup plus considérables.

A Berlin

Berlin, 6 février, 10 h. 30 matin.

Dans les cercles diplomatiques, on parle d'une prochaine visite du général Ignatieff à Berlin.

Berlin, 6 février, 12 h. 50.

On assure que la mission du comte Wolkenstein, à Berlin et à Paris, n'a pas exclusivement trait à la question du Danube, et il est assez curieux d'apprendre ce que ce diplomate est surtout venu faire ici, comme vous allez voir.

Dans les sphères gouvernementales, à Vienne, on éprouvait depuis peu le besoin de savoir au plus juste ce que pense le prince de Bismarck de la conduite du comte de Beust à Paris. Il n'eût pas été décent de charger le comte Szechenyi, ambassadeur austro-hongrois, près la cour de Berlin, de prendre les renseignements en question sur un collègue, dont il est l'ami. M. le comte Szechenyi est magyar : le trait le plus caractéristique du Hongrois est une extrême fierté, et il était sûr d'avance que cet honorable diplomate aurait repoussé avec indignation une commission du genre de celle dont il s'agit.

Le gouvernement austro-hongrois porta donc les regards sur le comte Wolkenstein, autrefois secrétaire d'ambassade à Berlin, et celui-ci ayant pressenti le prince de Bismarck sur le point en question, à table, il en obtint la réponse que le comte Beust ne lui déplaisait nullement à Paris, à lui chancelier, *tout au contraire*.

C'était là comme une déconvenue pour l'Autriche, d'autant plus que le prince de Bismarck dédaigna absolument d'indiquer ses raisons et qu'il changea la conversation aussitôt après avoir répondu.

Un attentat à St-Pétersbourg

Berlin, 6 février.

D'après un télégramme privé de Saint-Pétersbourg, la police vient d'arrêter un individu qui a voulu commettre un attentat sur le conseiller privé Pobédonochtseff, procureur général du Saint-Synode.

Le ministère roumain

Bucharest, 6 février.

Le ministère est définitivement complété :

M. Bratiano, premier ministre, passe à l'intérieur.

M. Chitzu à la justice.

Le général Adghelesco est nommé ministre de la guerre ; M. Georges Lecca ministre des finances.

Petites Nouvelles

Contrairement à ce qu'on a dit, M. Lefèvre de Béhaigne ne quitterait pas son poste de La Haye, et c'est M. Gustave Lannes de Montebello, dont l'avancement en grade a été une des conditions de l'entrée de M. Léon Say aux affaires, qui succéderait à M. Decrais à Bruxelles.

Une dépêche de Londres nous annonce que M. Rivers-Wilson est parti pour Paris où il va assister à la réunion des directeurs du canal de Suez.

On nommait M. Amelot de Chaillou pour la légation de France au Brésil. Le poste de Buenos-Ayres, celui du Chili et celui de Munich resteraient vacants. Du moins, on ignore encore quels en seront les titulaires.

On indique seulement MM. de Tallenay et Godeaux, consuls généraux, comme les premiers de leur grade pour passer ministres plénipotentiaires.

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Loi tendant à autoriser le département de la Somme à contracter un emprunt.

Loi portant aux ministres de la guerre, de la marine et des finances, sur l'exercice 1882, de crédits supplémentaires et extraordinaires pour les frais de l'expédition de Tunisie pendant les mois de février et mars 1882.

Décret approuvant les déclarations de prorogation des traités existants entre la France et l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, les royaumes unis de Suède et de Norvége, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suisse.

Décret arrêtant les alignements et les cotes de nivellement de la partie de la